

Projet de fusion de la Commune de Beaucé avec la Ville de Fougères au 1^{er} Janvier 2019

L'idée de fusion de la Commune de Beaucé avec la Ville de Fougères avait été évoquée lors de la réunion du 23 Janvier 2018. Le Conseil Municipal avait alors souhaité que des informations puissent être collectées, notamment au sujet des avantages et des inconvénients qu'engendrerait un tel rapprochement.

Deux entrevues ont été organisées avec des élus fougérais dans le courant des mois de Février et Mars dernier, au cours desquelles ont été présentés différents documents.

La séance du 05 avril 2018 fut l'occasion de faire un point sur l'avancement de la réflexion.

Différentes informations portant sur les Communes nouvelles, et en particulier leur définition et leur mode de création, ainsi qu'un document plus précis concernant Beaucé et Fougères sont présentées à l'assemblée. Une simulation de l'évolution des taxes d'habitation et foncières est également présentée. Chaque membre du Conseil a été invité à s'exprimer sur le projet de rapprochement avec la Ville de Fougères pour le 1er janvier 2019. Un grand nombre d'interrogations et de réflexions sont évoquées.

À l'issue du débat, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la qualité de ces échanges et invite chacun des membres à se prononcer par un vote à bulletin secret à la question suivante :

Êtes-vous favorable à continuer la réflexion avec la Ville de Fougères pour la fusion au 1er Janvier 2019 ?

Par 9 voix contre et 5 voix pour, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'interrompre la réflexion avec la Ville de Fougères pour une fusion des deux Communes au 1er Janvier 2019.

- La réglementation imposant la création d'une commune nouvelle pour le 01/01/2019, le délai imparti a été jugé beaucoup trop court pour élaborer un Projet de Territoire et d'Avenir profitable à l'ensemble de la population concernée, et adapté dans son organisation à l'existence des 2 communes fondatrices.
- L'idée d'une fusion a été jugée intéressante mais nécessite un délai beaucoup plus long que ces quelques mois pour la réflexion, l'élaboration d'une charte, envisager le mode de gouvernance et l'organisation d'une commune déléguée, et la préparation des différents acteurs (population et élus).
- La réflexion lancée cet hiver a néanmoins eu le mérite d'aborder un sujet qui se posera sur le territoire de Fougères et de ses environs. A n'en pas douter nous en reparlerons certainement dans les prochaines années...

